



Traité Horayot

Michna 3 - Chapitre 3

חָטְאוּ עַד שֶׁלֹּא נִתְּמְנוּ,
וְאַחֵר כִּן נִתְּמְנוּ,
הָרִי אֵלֹו כִּהְדִּיּוּט.
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:
אִם נוֹדַע לָהֶן עַד שֶׁלֹּא נִתְּמְנוּ, חִיבִין,
וּמִשְׁנֵתְמְנוּ, פְּטוּרִין.
וְאִי זֶה הוּא הַנָּשִׂיא?
זֶה הַמֶּלֶךְ, שְׁנֹאֲמַר: (וִיקְרָא ד, כב)
"וַעֲשֵׂה אֶחָת מִכָּל מִצְוֹת י' אֱלֹהִיו",
נָשִׂיא שָׂאִין עַל גִּבּוֹ אֶלָּא י' אֱלֹהִיו.

Si (l'un et l'autre – le Cohen Gadol par onction et le Nassi) ont fauté avant d'avoir été nommés, puis ont été nommés à leur poste, ils sont considéré comme des personnes ordinaires (et doivent apporter une brebis ou une chèvre en tant que 'Hatat Quévou'a).

Rabbi Chim'on dit : s'ils ont eu conscience de leur faute avant d'avoir été nommés, ils sont tenus [d'apporter le sacrifice de 'Hatat Quévou'a] ; tandis que [s'ils ont conscience de leur faute] après avoir été nommés, ils sont exemptés [de tout sacrifice].

Qui a le statut de Nassi ? Il s'agit du roi, comme il est dit (Vayikra 4,22) : « et il a fait (transgressé) un de tous les commandements de l'Eternel Son D'ieu », [il est question d'un Nassi qui n'a au-dessus de lui que l'Eternel Son D'ieu].



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions